



## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 80/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
En date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### Objet :

**Contrat de prestation avec la société « ALL'ANIMATION »**

**Considérant** l'organisation de la fête Nationale le 13 juillet 2024 sur la commune de Vif

**Considérant** la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure**, un contrat de prestation avec la société « ALL'ANIMATION», demeurant, 33 rue du Truchet 38450 Vif représentée par M. Jérémie BRACONNIER, pour la prestation du jeudi 13 juillet 2024 à Vif, pour un montant total de 800,00 euros TTC (huit cent euros).

**De signer** le contrat de prestation avec la société « ALL'ANIMATION» annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 21 mai 2024

**Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire**

**Guy GENET**

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*